



## DELIBERATION N°2024/12/154 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### **OBJET**

**Adhésion à la Fédération des Boutiques à l'Essai**

Séance du 11 décembre 2024

Date de convocation : 5 décembre 2024

Membres en exercice : 37

23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Joël TENA
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

### **Absents**

Christophe TICHET – Jean-Louis MEIZONNET

### **Absents excusés**

Carole CALBA - Sandrine RIOS – Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Bruno PASCAL**

### **EXPOSE**

Dans l'objectif de renforcer l'offre commerciale et l'animation des centres-villes des communes membres de la Communauté de communes de Petite Camargue, de permettre le renouvellement d'enseignes et de produits et d'encourager et faciliter l'initiative locale, la Communauté de communes souhaite engager la mise en place de l'opération "Ma Boutique à l'essai".

La Fédération des Boutiques à l'Essai est une association à but non lucratif qui a pour mission d'accompagner et de développer un concept visant la redynamisation des centres-villes en réunissant les acteurs du développement économique local pour le soutien de l'accompagnement à la création d'entreprises.

Le dispositif "Ma Boutique à l'Essai" repose sur une implication des différents partenaires, publics et privés, dans une structure d'accompagnement visant à la reprise d'un local commercial vacant par un porteur de projet qui bénéficie d'un suivi personnalisé et de garanties (loyer négocié...). Une campagne de communication permet de valoriser l'implication des partenaires et la dynamique commerciale impulsée.

Pour le porteur de projet, choisi par un comité de sélection, c'est l'avantage de tester un concept, une idée, un marché et ses compétences commerciales et/ou artisanales pendant une période limitée de 6 mois, renouvelable une fois, tout en réduisant les risques par un accompagnement renforcé. A l'issue de la période définie, le porteur de projet peut s'installer durablement à l'emplacement qu'il occupe.

En échange du coût de la cotisation, la Fédération des Boutiques à l'Essai offre les services suivants :

- La mise à disposition de la marque "Ma Boutique à l'Essai",
- L'accompagnement sur la faisabilité du projet,
- Le pack de lancement "Ma Boutique à l'Essai",
- Le suivi de mise en œuvre du projet,
- L'accompagnement sur l'ouverture,
- Le retour d'expériences d'autres collectivités,
- La mutualisation d'outils communs (site internet, plaquettes, etc.).

Le montant annuel de l'adhésion est de 6 000 €. La charte est conclue pour une durée d'un an et peut faire l'objet d'une tacite reconduction après acceptation des différentes parties.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes ;

**Vu** l'avis de la commission « Développement Économique » du 15 octobre 2024 et du 21 novembre 2024 ;



**Vu** la consultation de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 25 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 3 décembre 2024 ;

**Considérant** que le dispositif "Ma Boutique à l'Essai" constitue pour les villes une mesure supplémentaire pour lutter contre la vacance commerciale et participe à la redynamisation des centres-villes ;

**Considérant** que la mise en place du dispositif nécessite une adhésion de la Communauté de communes de Petite Camargue à la Fédération nationale des Boutiques à l'Essai ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de communes de Petite Camargue à la Fédération des Boutiques à l'Essai pour une période d'un an renouvelable, sous réserve des projets concrétisés la première année ;

- d'AUTORISER le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 6 000 €, sous réserve des crédits votés chaque année ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 030-243000593-20241211-DL2024\_12\_154-DE